

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 4 octobre 2022

Délibération n°
20221004-07

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-René BOURON, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 12
Votants 13

Présents : M. BOURON Jean-René, Mme METRAL Laure, M. BLANC Georges, Mme CHESSEL Christelle, M. CHESSEL Pascal, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, Mme LAINÉ Delphine.

Date de la convocation
27 septembre 2022

Absents : M. BOCHATON Thomas (pouvoir à M. Georges BLANC), Mme JONET Hélène, M. DUFFOUR Raphaël.

A été nommée secrétaire : Mme SERVOZ Nathalie.

OBJET

SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
- 5 OCT. 2022
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
- 6 OCT. 2022
Le Maire,
J.R. BOURON

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existants,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 22 septembre 2022,
Considérant la création des emplois et la fixation de l'effectif nécessaire au fonctionnement des services par l'organe délibérant de la commune,
Compte tenu de la possibilité d'avancement de grade pour deux agents de la commune, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal 2° classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif principal 1° classe, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2022,

Décide de supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif principal 2° classe, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2022,

Décide de modifier le tableau suivant :

| Services administratifs | | | | | |
|-------------------------|---|-----------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Emploi | Grade | Catégorie | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire |
| Urbanisme/élection | Adjoint administratif principal 2° classe | C | 1 | 0 | TC |
| | Adjoint administratif principal 1° | C | 0 | 1 | |

| | | | | | |
|--------------|---|---|---|---|----|
| | classe | | | | |
| Périscolaire | Adjoint administratif territorial | C | 1 | 0 | |
| | Adjoint administratif principal 2 ^o classe | C | 0 | 1 | TC |

Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Charge Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à compter du 1^{er} décembre 2022.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 4 octobre 2022

Le Maire,

Jean-René BOURON



La Secrétaire de séance

Nathalie SERVOZ